

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 17 avril 2019

Présidence	M. D. Nicole
Présent-e-s	Mmes C. Chiriatti, C. Rion Santoru MM. C. Brülhart, E. Fillet, T. Hunziker, C. Keimer, L. Luisoni, V. Läderach, D. Perizzolo, F. Sandoz, E. Schmelzer, M. Zwahlen
Excusé-e-s	Mme C. Di Stasi, A. Potenza, I. Martinez, MM., J. Grand et G. Marti, Maire

MM. G. Garnier et N. Nussbaum, Adjoints, ainsi que M. P. Arter, secrétaire général, assistent à la séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mars 2019
 2. Communications du Bureau
 3. Communications du Maire
 4. Communications des Présidents de Commissions
 5. Décision de l'ACG _ Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC
 6. Présentation des comptes communaux 2018
 7. Présentation des comptes 2018 de la fondation de la commune de Puplinge pour le logement
 8. Réaménagement Mairie et annexes – circulations verticales – Vote d'un crédit d'investissement supplémentaire
 9. Propositions individuelles et questions
-

M. NICOLE, PRÉSIDENT, ouvre la séance à 20h33. Il annonce les excusés et souhaite la bienvenue au public.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mars 2019

LE PRÉSIDENT informe qu'il n'y a pas eu de remarques au bureau et demande s'il y a des commentaires.

Absent lors de la séance du 13 mars, M. LUISONI a remarqué à la lecture du procès-verbal que deux dates ont été proposées en juin pour déplacer le Conseil municipal prévu le 5 juin. Mais sur CMNet, la date du 5 juin est toujours annoncée. Il demande donc quelle date a été retenue entre le 19 et le 26 juin et propose de la valider aujourd'hui.

M. ARTER indique que la date retenue devrait en principe être celle du 19 juin, mais il faut encore être certains d'avoir des objets à voter pour cette date.

LE PRÉSIDENT ajoute qu'il faut pouvoir s'assurer que les architectes seront capables de donner les plans pour la commission des travaux d'abord, avant le vote du Conseil municipal. Il demande si M. GARNIER a des nouvelles du bureau ACAU.

M. LUISONI rappelle que l'objet le plus important est l'image directrice, dont la synthèse sera présentée le 20 mai devant les propriétaires, puis le 22 mai à la commission des travaux, ce qui laisse environ un mois pour finaliser ce document avant le vote au Conseil municipal. Il y a également une commission prévue le 17 juin.

M. GARNIER confirme les dates de commission.

- Le procès-verbal de la séance du 13 mars 2019 est approuvé par 10 oui et 2 abstentions.

2. Communications du Bureau

Aucune communication.

3. Communications du Maire

M. NUSSBAUM, Adjoint, informe :

- Éclairage public

Chaque année, les SIG nous adressent leur rapport concernant la consommation d'énergie.

En 2017, Puplinge était la 3^{ème} commune ayant la plus faible consommation d'énergie par luminaire, ce qui était déjà un excellent résultat.

Le 15 mars dernier, nous avons reçu le rapport 2018. Nous sommes fiers de vous annoncer que notre commune est devenue **la meilleure du canton en termes d'économie de consommation d'énergie pour son éclairage public.**

Alors que la moyenne cantonale d'énergie annuelle moyenne par luminaire dépasse légèrement les 300 kWh, **Puplinge affiche une consommation de seulement 134 kWh.**

Grâce aux votes du Conseil municipal, la commune a pu réaliser le remplacement de l'ensemble des sources lumineuses des candélabres publics, ainsi que les éclairages de l'école. En début d'année 2018, les travaux avaient été finalisés avec l'installation de deux bornes supplémentaires au début du chemin de Grésy et le remplacement des sources lumineuses des bornes de la place rose.

Désormais, sur nos 109 luminaires, 82.57% sont équipés de LED. Les 17.43% restants concernent des luminaires de type fluorescents (12.84%) et halogénure métallique (4.59%).

L'enclenchement et le déclenchement des éclairages publics se font d'après la mesure de la luminosité ambiante. Quant à l'intensité lumineuse, elle est automatiquement réduite de 50% de 22 heures à 6 heures du matin.

Les chiffres de l'année 2018 sont donc représentatifs de la faible consommation qui sera désormais la nôtre dans le futur et nous nous en réjouissons.

- Réseau 5G

Dans le cadre de la location d'une superficie à Swisscom pour l'exploitation d'une antenne de téléphonie mobile, nous avons informé l'opérateur que nous ne souhaitons pas que l'antenne de Puplinge soit modifiée sans notre accord pour permettre la 5G.

A l'avenir, toute modification pour permettre un changement de technologie devra faire l'objet d'une autorisation préalable de la Mairie.

Nous resterons attentifs aux résultats des études de l'Office fédéral de l'environnement et de l'OMS sur les effets de cette nouvelle technologie.

M. GARNIER a une communication concernant le devis complémentaire pour les circulations verticales des locaux communaux et le réaménagement échelonné de ces derniers, qu'il donnera en introduction au point 8 de l'ordre du jour.

4. Communications des Présidents de commissions

- Commission Voirie – Feu - Environnement

M. ZWAHLEN n'a pas de communication.

- Commission Aménagement – Mobilité - Cimetière

M. LUISONI donne les informations suivantes sur la séance du 3 avril :

- Dans le cadre des travaux de sécurisation sur la rte de Cornière (entre la rte de Presinge et la douane), le mandataire a présenté son projet pour un montant d'environ CHF 800'000.-, qui inclut le resurfaçage et le parement en pierre d'un muret. Le projet a été approuvé dans son principe, quelques points seront affinés avant le vote. Le projet sera donc à nouveau montré en commission avant d'être présenté au Conseil municipal.
- Il a aussi été question des aménagements de la Mairie et du crédit supplémentaire, qui seront abordés au point 8.
- Une discussion a eu lieu sur la borne pour les véhicules électriques. La variante proposée doit encore être ajustée afin de trouver une solution pour le parking situé en face de la Poste, tout en préservant la place pour les personnes en situation de handicap, qu'il s'agissait auparavant de déplacer.
- La commission a également révisé une deuxième série de fiches du PDCOM.
- M. LUISONI a fait un retour sur l'avancement du processus participatif concernant le quartier de villas situé à la rte de Presinge. Un troisième atelier a eu lieu, le quatrième est prévu pour le 20 mai. Ce dernier atelier permettra de faire la synthèse de ce travail participatif, qui a été très apprécié, tant par les propriétaires que par les différentes instances cantonales présentes. Une discussion aura lieu ensuite le 22 mai en commission, qui pourrait mener à quelques ajustements avant le vote au Conseil municipal.

Évoquant à nouveau la date du Conseil municipal de juin, M. LUISONI en conclut que la séance du Conseil municipal peut donc être prévue pour le 19, puisque la dernière séance de la commission aménagement et travaux aura lieu le 17 juin.

- Commission Animation

Mme CHIRIATTI n'a pas de communication.

- Commission Finances - Naturalisations

M. HUNZIKER informe que la commission s'est rencontrée le 9 avril pour la présentation des comptes. Les rapports seront lus au Conseil municipal respectivement au point 6 de l'ordre du jour pour les comptes de la commune, et au point 7 pour les comptes de la Fondation de la Commune de Puplinge pour le logement.

- Commission Social -Jeunesse - Aînés

M. BRÜLHART n'a pas de communication.

- Commission Solidarité Internationale

M. LUISONI informe que la commission a analysé 13 nouveaux projets lors de sa séance du 10 avril 2019. Sur ces 13 projets, 7 ont été préavisés positivement.

- Association Asase, pour un projet au Sud Soudan dans le domaine de la formation professionnelle destinée principalement aux femmes : CHF 5'000.-
- AWRA, pour un projet en Afghanistan portant également sur l'éducation des femmes dans le sud du pays et concernant plus spécifiquement une formation dans le domaine de l'hygiène : CHF 3'500.-
- Association Bilifou-Bilifou, pour un projet au Burkina Faso dans le domaine de l'éducation avec la construction d'une salle informatique : CHF 2'500.-
- Association Action for Devlopment, pour un projet en Afghanistan dans le domaine de la santé : CHF 5'000.-
- Association Assikloassi, pour un projet au Togo dans le domaine de la santé et l'accès à l'eau potable : CHF 4'000.-
- Association MAA, pour un projet au Kenya concernant également l'accès à l'eau potable et l'assainissement pour une école : CHF 1'590.-
- Association Peu la apsee, pour un projet au Tibet dans le secteur de la santé, la formation et le travail avec les médecines traditionnelles tibétaines : CHF 3'000.-
- Sénégal Sunchild, pour un petit projet, monté par trois jeunes femmes de Veyrier qui viennent de créer leur association, qui vise à électrifier de manière solaire une nursery et garderie pour des enfants orphelins : CHF 7'500.-

M. LUISONI signale également que la commission a demandé au responsable de la Commission des finances de clarifier certaines questions liées au budget et aux comptes. En effet, il y a un montant de CHF 77'100.-, mais la dépense de 2018 dépassait les CHF 70'000.- puisque le montant porté aux comptes est d'environ CHF 74'000. La commission souhaite donc savoir si les CHF 7'100.- ajoutés au budget 2019 sont consommés par les projets financés lors de l'année précédente. Il

souhaite donc avoir quelques précisions pour comprendre la manière dont le budget et les comptes s'ajustent chaque année.

5. Décision de l'ACG - Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC

Aucune.

6. Présentation des comptes communaux 2018

Le Président passe la parole à M. NUSSBAUM.

M. NUSSBAUM prie les Conseillers municipaux de se référer à la fourre jaune qui leur a été distribuée et qui contient les comptes de la commune. Avant de lire le compte rendu de l'année 2018, il informe que les comptes 2018 sont bien meilleurs que prévus, une situation qui semble être généralisée au niveau cantonal voire fédéral. Les comptes sont en effet tous annoncés comme étant meilleurs qu'attendus. La Confédération a annoncé un boni de 3 milliards alors qu'elle s'attendait à des chiffres négatifs. Les cantons sont également tous dans des positions meilleures qu'attendues. Dernière nouvelle en date, la Ville de Genève a annoncé un boni de CHF 93'000'000.-, alors que les perspectives qui avaient été utilisées pour faire les budgets 2018 étaient plus pessimistes.

M. NUSSBAUM ajoute que la lecture du rapport montrera de manière plus circonstanciée la raison pour laquelle les comptes de la commune sont meilleurs qu'attendus. La fourre jaune contient le compte rendu financier, les comptes, les bilans et les annexes pour 2018. Les annexes sont copieuses et conformes à la nouvelle méthode MCH2, qui est assez complexe. Le Conseil municipal a trois semaines à disposition, jusqu'à la séance du 8 mai, pour prendre connaissance des comptes, les éplucher et poser des questions. La commission des finances s'est réunie la semaine passée et son Président donnera lecture de son rapport lors du Conseil municipal du 8 mai. Toute personne impliquée dans le processus, que ce soit le Président de la commission des finances, M. ARTER ou M. NUSSBAUM sont à disposition pour répondre à toutes les questions durant ce délai de 3 semaines.

M. NUSSBAUM demande finalement à M. ARTER s'il y a enfin eu des nouvelles de l'organe de révision. Ce dernier a fait les comptes, n'a pas mentionné de problème quelconque en partant, mais n'a ensuite pas envoyé son rapport.

M. ARTER informe qu'il s'agit d'un oubli de la part du réviseur, qui est en train de mettre les bouchées doubles pour faire son rapport. Il confirme qu'aucune problématique n'a été relevée.

M. NUSSBAUM indique que la Mairie se montrera exigeante pour que le rapport soit à disposition le 8 mai, afin que le Conseil municipal puisse dûment approuver les comptes communaux. Il y aura sinon un problème formel.

M. NUSSBAUM donne ensuite lecture du compte rendu financier 2018 :

COMPTE RENDU FINANCIER 2018

Au moment de rédiger ce rapport sur l'exercice financier 2018, il est nécessaire de se remémorer les interrogations importantes que nous avons lors de l'élaboration du budget annuel, tant les incertitudes sur la fiscalité des nouveaux habitants étaient importantes au regard de nouvelles charges, elles tout à fait réelles et quantifiables. Nous avons opté pour la voie de la prudence, à savoir accepter de présenter un budget déficitaire et attendre un an pour procéder à d'éventuels ajustements.

La gestion des finances communales a toujours été très rigoureuse, car nous n'avons jamais eu de marge, comme cela pourrait se rencontrer dans des communes plus aisées. Dès lors que nous nous trouvons dans un exercice avec un résultat annoncé déficitaire, nous avons été encore plus regardant à la dépense et son utilité au moment « t ».

La mise en œuvre des nouvelles normes de suivi budgétaire, en lien avec le Modèle de Comptes Harmonisés 2 (MCH2), nous ont aussi contraints à une très grande rigueur afin d'éviter tant que faire se peut de devoir présenter des demandes de crédits budgétaires supplémentaires au Conseil municipal. En effet, tout dépassement doit faire l'objet d'un crédit supplémentaire dans les meilleurs délais et aucune dépense n'est possible dès que le dépassement atteint 5% de la ligne budgétaire. Cette façon de faire a permis de limiter à une seule demande de crédits supplémentaires en cours d'exercice 2018.

Nous avons prévu pour cette année 2018 de modifier notre gestion des espaces verts en internalisant le plus possible les différentes tâches, ceci en lien avec l'engagement d'un collaborateur supplémentaire au service des parcs et promenades. Après avoir dénoncé la plupart des contrats d'entretien des espaces verts, nous avons finalement renoncé à l'engagement d'un collaborateur supplémentaire et privilégié l'amélioration des compétences de l'équipe avant de vouloir en augmenter le nombre.

Toujours en lien avec les ressources humaines, nous avons inscrit, dans le budget, l'engagement, à temps partiel, d'un-e assistant-e social-e pour nous permettre de répondre aux demandes toujours plus complexes dans ce domaine. Ici encore, nous avons renoncé à cet engagement en cours d'année après avoir trouvé une solution de prise en charge, par un organisme externe, des dossiers « sociaux » dépassants nos compétences.

L'enveloppe des coûts liés à la petite enfance avaient été estimée en hausse d'environ 10% en lien tant avec les mécanismes salariaux que du potentiel rachat de places de crèche auprès des communes partenaires. Cette augmentation s'est confirmée et a été parfaitement maîtrisée par le Conseil de fondation dans l'enveloppe budgétaire prévue.

Nous avons, pour le vote du budget 2018, fait des calculs d'adaptation proportionnelle des estimations de rentrées fiscales transmises par l'État de Genève avec l'augmentation de notre population.

Pour rappel les estimations de l'État de Genève se basaient sur une population figée à décembre 2015, soit avant l'emménagement de la majorité des habitants du quartier des Hutins.

Au mois d'octobre 2018, lors des travaux du budget 2019, l'administration fiscale nous a transmis une projection des corrections pour l'année en cours tant sur la base des déclarations traitées que sur l'évolution économique du canton. Cette projection laissait entrevoir des rentrées fiscales plus faibles que celles escomptées lors de l'élaboration du budget 2018.

A l'heure de boucler les comptes, nous constatons que les économies réalisées sur les ressources humaines en lien avec l'abandon de l'engagement de collaborateurs supplémentaires et la dénonciation de mandats représentent près de CHF 100'000.- Le gain financier est intéressant, mais cette situation a engendré une surcharge de travail pour nos collaborateurs.

A côté de cela, nos nombreuses mises en concurrence et renégociations de contrats d'entretien ont permis de générer une économie importante sur les « charges de biens et services et autres charges d'exploitation », d'environ CHF 320'000.-.

Enfin une économie de plus de CHF 160'000.- a été générée sur la rubrique « Charges de transfert ». Cette somme a plusieurs explications. Des dépenses prévues au budget n'ont pas été réalisées comme, l'engagement de maman de jour au travers de l'association Koala. En lien avec la mise en œuvre de MCH2, des charges de transfert ont été inscrites à tort et des écritures inexactes passées en 2017 ont été corrigées sur 2018 provoquant des diminutions de charges.

Du côté des rubriques de produits, les recettes estimées sur les différentes activités la commune se sont avérées proches de la cible, mais deux autres types de recettes présentent des résultats exceptionnels.

En lien avec la mise en œuvre de MCH2, nous avons d'abord été contraints de réajuster la valeur de nos participations financières. La réévaluation des actions BCGe détenues par la commune a ainsi dégagé un produit exceptionnel de CHF 130'000.-.

Au niveau des rentrées fiscales, le résultat global est certes positif, mais laisse planer de nombreux doutes pour l'avenir. L'impôt des personnes physiques, notre principale source de revenu, est en baisse de plus de CHF 350'000.- malgré un correctif positif sur les années précédentes. Les rentrées fiscales des personnes morales sont en baisse sur 2018, mais un correctif sur les années précédentes permet d'enregistrer un résultat supérieur de plus de CHF 40'000.-.

Deux rubriques, sur lesquelles nous ne recevons pas d'information en cours d'année, ont retourné la situation au niveau fiscal. Pour les personnes physiques, l'impôt à la source bondit de plus de CHF 360'000.- et, en lien avec les personnes morales, la péréquation intercommunale présente un solde positif de CHF 107'000.-.

Les amendes d'ordre dressées par la police municipale et la participation du Fonds Intercommunal d'Assainissement complètent les éléments pour lesquels les recettes ont significativement dépassé le budget.

Ces différents éléments ont permis, contre toute attente, de boucler les comptes positivement et d'allouer une somme complémentaire à la commission « Solidarité Internationale », afin d'atteindre une attribution correspondant à 1% des charges annuelles de la commune, ainsi que de comptabiliser des amortissements complémentaires comme proposé dans la délibération votée par le Conseil municipal en décembre 2018.

Le résultat de l'année se présente donc ainsi :

	<u>SOLDE</u>	<u>BUDGET</u>
Revenus d'exploitation	7'531'509.21	7'276'181.00
Charges d'exploitation	7'283'803.27	7'822'942.00
<u>Résultat d'exploitation</u>	<u>247'705.94</u>	<u>-546'761.00</u>
Revenus financiers	600'850.06	455'079.00
Charges financières	31'077.30	61'500.00
<u>Résultat financier</u>	<u>569'772.76</u>	<u>383'579.00</u>
<u>Résultat Opérationnel</u>	<u>817'478.70</u>	<u>-153'182.00</u>

Revenus extraordinaires		
Charges extraordinaires	400'000.00	
Résultat extraordinaire	<u>-400'000.00</u>	
Résultat 2018	<u>417'478.70</u>	<u>-153'182.00</u>

Investissements :

La politique de prudence débutée en 2017 concernant nos investissements a été poursuivie en 2018, provoquant une baisse considérable du montant investit par rapport aux prévisions budgétaires.

Nous avons continué :

- L'aménagement du parascolaire, de la crèche et du bassin de rétention ;
- La réalisation d'un ascenseur à l'école et du giratoire Brolliets/Jussy ;
- L'étude de la surélévation de la salle de gym et celle pour le réaménagement des terrains de football ;
- Le remplacement de l'éclairage de l'école et de l'éclairage public.

Nous avons débuté/réalisé les investissements suivants inscrits au budget 2018 :

- L'étude du réaménagement de la rue de Graman ;
- La mise à jour du plan directeur communal ;
- Le réaménagement d'une partie de la place de jeux « gris-rose » ;
- Le financement du nouveau véhicule du Groupement intercommunal des pompiers.

Certains investissements envisagés n'ont pas encore été proposés au Conseil municipal, à savoir :

- La rénovation de l'enveloppe de l'école ;
- La rénovation des installations techniques de l'école ;
- Les aménagements de la Mairie et des annexes ;
- Le chemisage des canalisations de la route de Presinge ;
- Le réaménagement de la rue de Graman.

En 2018, nous avons versé CHF 116'300.- de contribution au FIDU et obtenu CHF 89'000.- de subvention sur divers investissements. Nous avons obtenu la 2^e tranche de subvention de l'OFAS suite à la création de places de crèche. Le transfert du patrimoine administratif au patrimoine financier, rendu obligatoire par MCH2, d'une partie de notre participation au capital de la BCGe s'inscrit comme un produit d'investissement.

Les investissements nets se montent ainsi à CHF 1'016'934.03.-.

M. NUSSBAUM rappelle qu'il reste à disposition d'ici au 8 mai pour répondre aux éventuelles questions avant de revenir devant le Conseil municipal avec le rapport de la commission des finances, et, en principe, celui de l'organe de révision, qui permettra d'approuver les comptes de la commune.

M. HUNZIKER fera un rapport précis lors de la prochaine séance. Il informe toutefois que la commission finances, logement et naturalisation a préavisé favorablement les comptes. Il se tient également à disposition pour répondre aux questions.

7. Présentation des comptes 2018 de la fondation de la commune de Puplinge pour le logement

Le Président passe la parole à M. HUNZIKER.

M. HUNZIKER informe que les comptes de la Fondation sont excellents. Il donne lecture du rapport annuel 2018 :

Fondation de la Commune de Puplinge pour le logement. Rapport annuel 2018

L'année 2018 pourrait être qualifiée d'année de transition pour la fondation du logement.

Les différents travaux, qui avaient animés les années 2016 et la fin des emménagements en début 2017 sont maintenant terminés, tant dans les immeubles du quartier des Hutins qu'en ce qui concerne la rénovation du parking Frémis.

Un seul appartement a enregistré un changement de locataire en 2018. Ce changement étant intervenu dans un immeuble neuf du quartier des Hutins, il n'y a pas eu de frais de remise en état à la charge de la fondation.

Les études, par contre, ont été très présentes dans les activités de la fondation et devrait déboucher sur de nombreux investissements.

L'étude concernant l'aménagement des combles du 60 Graman s'est poursuivie avec l'abandon de la réalisation d'appartement dans cet espace. Une autorisation de construire a été déposée pour améliorer l'isolation de la toiture et du mur pignon et mettre en place des panneaux solaires.

Il en va de même avec l'aménagement d'un nouvel accès à la poste et à l'immeuble du 22 Frémis et du local à l'arrière de la poste, qui pourrait offrir une nouvelle arcade.

L'enveloppe du bâtiment du « Cheval Blanc » doit être reprise tant pour répondre aux normes énergétiques que pour résoudre une problématique d'infiltration d'eau en toiture. Plusieurs projets ont été étudiés pour lier les travaux de l'enveloppe avec une amélioration de l'outil de travail. Nous avons bon espoir de pouvoir déposer une demande d'autorisation de construire courant 2019.

La fondation a été sollicitée par la commune de Pimplinge pour reprendre à sa charge le projet de construction puis la gestion d'un immeuble avec encadrement pour personnes âgées (IEPA). Dans un premier temps, la fondation n'a pas souhaité s'engager dans ce projet en raison d'un manque d'expérience dans ce domaine et de réserve financière trop faible pour ensuite mener à terme le projet de développement de logements aux Brolliets. Le dossier IEPA reviendra à la fondation en 2019, complété d'infrastructures publiques (parking souterrain et salles à usage sociétal).

En 2017, les études pour la modification de zone et la réalisation d'un Plan Localisé de Quartier aux Brolliets avaient bien avancé. Cependant, les incertitudes liées à l'incapacité financière de la commune d'assumer la réalisation d'une salle polyvalente ont stoppé net ces réflexions, le canton refusant d'aller de l'avant avec le déclassement du terrain tant que le PLQ n'est pas sous toit. Ces dernières reprendront début 2019 sans cette infrastructure publique. La fondation a signé, en 2018, de nouveaux actes notariés prolongeant de 3 ans la validité des promesses d'achat de 2 parcelles dans le périmètre des Brolliets.

La politique de création de provision pour travaux a été poursuivie. Elle permet d'atténuer l'impact de travaux de rénovation d'appartements et de locaux commerciaux lors de leur survenance.

La Fondation s'est mise aux normes comptables MCH2 et a donc procédé à l'évaluation de son patrimoine financier. Elle présente aussi pour la première fois son résultat annuel selon ces nouvelles normes.

Les charges de la fondation se montent à CHF 1'342'434.20 et les revenus à CHF 2'212'221.17, laissant apparaître un résultat annuel de CHF 869'786.97.

Suite à cette lecture, M. HUNZIKER explique qu'un certain nombre d'annexes accompagnent le rapport. Ce sont les mêmes annexes que celles qui ont été remises aux Conseillers pour les comptes de la commune, qui sont désormais obligatoires puisque liées à la nouvelle norme MCH2. Il en lit les intitulés, et signale que le tableau figurant en annexe 10 donne le détail de tous les immeubles que la commune possède, ainsi que les provisions pour chacun des bâtiments. Ce tableau récapitulatif permet de voir la valeur de l'immeuble, la valeur d'assurance, le nombre d'appartements, le nombre de pièces, de charges, ainsi que les réserves pour ces appartements. Ce tableau permet de se faire une idée très précise de la

situation, et en principe d'arriver à la même conclusion que la Fondation, soit d'accepter les comptes.

M. NUSSBAUM précise qu'une partie des annexes devenues obligatoires au vu de la norme MCH2 ne sont pas très adaptées à une fondation communale. Les deux derniers tableaux sont donc ici les plus importants, qui concernent l'exploitation. Comme pour ceux de la commune, le rapport du réviseur est encore attendu en ce qui concerne les comptes de la Fondation.

M. HUNZIKER conclut ce point en informant que la commission des finances a préavisé favorablement ces comptes, sous réserve du bon rapport de l'auditeur.

8. Réaménagement Mairie et annexes – circulations verticales – Vote d'un crédit d'investissement supplémentaire

Le Président passe la parole à M. GARNIER.

M. GARNIER donne lecture de l'information suivante :

Crédit complémentaire de CHF 122'000.- pour la réalisation de circulations verticales des locaux communaux et le réaménagement échelonné de ces derniers

L'objectif du présent complément de crédit est l'absorption du dépassement du crédit d'exécution et l'achèvement des travaux de second œuvre des combles du bâtiment de la Mairie.

Pour rappel, le crédit de réalisation faisant l'objet de la délibération 3/2012, concernait :

- la création d'une nouvelle circulation verticale pour personnes à mobilité réduite pour l'accès à l'ensemble des locaux communaux ;
- dans le bâtiment « Mairie », la transformation de l'appartement du 1^{er} étage et des combles en locaux supplémentaires pour l'administration communale ;
- dans le bâtiment « salle communale » : le réaménagement de la salle communale au sous-sol; l'aménagement des combles en nouvelle salle du Conseil Municipal.

Le montant de CHF 2'200'000.- TTC a été voté sur la base du devis général estimatif issu de l'étude du bureau Dubouchet-Contat-Aeby (DCA), mandataire des phases avant-projet et autorisation de construire.

Suite à une procédure AIMP, le bureau Hiltbold a remporté le mandat de réalisation.

Plusieurs éléments ont entraîné des plus-values significatives lors de la réalisation de ce chantier dont :

- Erreur calcul du devis initial DCA
- Exigences OCEN
Comprend : doublage murs Mairie isolation renforcée, fenêtres à double vitrage pour les parties transformées au 1^{er} étage, révision concept énergétique
- Sous-estimation du Devis Général de base concernant les travaux structurels de la charpente et maçonnerie, la Ferblanterie et couverture ainsi qu'en ce qui concerne les Revêtements de sols
- Durée prolongée de la location des échafaudages

Une moins-value importante a pu être mise en œuvre en connectant le circuit de chauffage et production eau chaude à l'immeuble 60-62).

Conscients des problématiques budgétaires, nous avons renoncé à certains aménagements en cours de chantier, principalement en lien avec la salle communale. Puis, en fin de chantier, nous avons décidé de stopper l'aménagement des combles, et d'attendre un passage devant le conseil municipal pour obtenir le crédit complémentaire nécessaire à son achèvement.

Nous proposons donc, d'ajouter à la demande de crédit complémentaire le montant nécessaire pour terminer le second œuvre de la salle des combles de la Mairie, car elle est inutilisable en l'état.

Les travaux à engager sont les suivants : équipements électriques et luminaires ; peinture ; revêtement de sols ; mobilier.

Le crédit complémentaire présenté aujourd'hui représente une plus-value d'environ 5% du crédit initial et se décompose ainsi :

- Dépassement de crédit	81'302.10 TTC
- Aménagement des combles de la Mairie	38'200.00 TTC
- Divers et imprévus, arrondi	2'497.90 TTC

Total crédit d'engagement complémentaire demandé 122'000.00 TTC

En complément, M. GARNIER donne les informations suivantes :

- A propos des exigences OCEN, il explique qu'il y avait en principe une obligation de mettre des panneaux solaires sur la mairie. La commune a demandé une complémentaire afin de pouvoir déroger à cette obligation. En effet, puisque la production vient du 60-62 Graman, elle souhaitait pouvoir installer des panneaux solaires à cet endroit plutôt que sur le bâtiment de la Mairie. Cette demande complémentaire a attiré l'attention de l'OCEN, qui a donné des exigences supplémentaires. La commune a donc été obligée de doubler les murs de la Mairie (isolation renforcée), de mettre des doubles vitrages très spécifiques là où il y en avait déjà, mais qui n'étaient pas

suffisants. Le concept énergétique a dû être totalement révisé.

- En ce qui concerne la sous-estimation du devis général de base, il précise qu'il y a des risques inhérents à ce type d'estimation du bâti, qui peut conduire à une sous-estimation de la difficulté des travaux sur la charpente, la maçonnerie, la ferblanterie et les couvertures. Cela a généré des durées prolongées du chantier, qui impliquent également une prolongation de la présence d'échafaudages.

M. SANDOZ fait remarquer que le dépassement annoncé est de CHF 81'000.-, mais dans la mesure où tous les travaux n'ont pas été faits, le dépassement réel est encore bien supérieur. Il demande quel serait approximativement le dépassement total, qui prendrait en compte les travaux complémentaires.

M. GARNIER répond que le montant des dépassements resterait dans les 15% de divers et imprévus, ce qui reste convenable pour des travaux sur de vieux bâtiments où l'on admet volontiers de se retrouver avec 15 et 25% de divers et imprévus.

M. SANDOZ en conclut que le montant total aurait donc été de CHF 240'000.- environ.

M. GARNIER indique que c'est essentiellement pour la salle communale que les velléités ont été abandonnées. L'idée était d'y intervenir sur les vitrages, de manière à avoir un espace plus agréable et fonctionnel au niveau de l'usage. Cela aurait en effet permis un usage plus performant sur le plan acoustique, afin que la salle puisse être utilisée plus tardivement en soirée. Mais en raison des projets de salle sociétale en ligne de mire, la commune a préféré abandonner cette intervention.

M. SANDOZ précise qu'il faisait plutôt une remarque globale sur le dépassement des travaux déjà réalisés. Comme tous les travaux n'ont pas été effectués, le dépassement est en réalité plus élevé.

M. GARNIER le confirme. En valeur absolue, le dépassement s'approche probablement des 15 à 20% de divers et imprévus.

M. NUSSBAUM précise que le dépassement par rapport au budget est de CHF 81'000.-. A cela s'ajoute la dépense nécessaire pour effectuer les travaux qui n'ont pas encore été effectués dans les combles (CHF 38'000.-). Le reste n'a pas réellement été chiffré ; il s'agit du réaménagement de la salle communale, qui aurait pu représenter un montant de CHF 121'000.- ou CHF 122'000.-.

M. LUISONI s'étonne du montant figurant sous divers et imprévus. En effet, dans le cadre d'une demande de crédit complémentaire, il n'y a en principe plus de divers et imprévus.

M. GARNIER explique que cette somme de CHF 2497.- est plutôt l'expression d'un arrondi pour arriver au montant final de CHF 122'000.-.

M. LUISONI fait remarquer que lorsque l'on met la mention « arrondi » dans un

intitulé, cela signifie que la ligne elle-même est arrondie. Il est donc surprenant de voir ensuite un montant avec 90 centimes. Il aurait enlevé cette ligne pour l'ajouter à celle figurant plus haut, quitte à l'arrondir. Il rappelle qu'un crédit complémentaire vise en principe à justifier des dépenses déjà exécutées. Il n'y a donc théoriquement pas d'arrondi. C'est comme si l'on arrondissait un compte pour faire joli à la fin.

M. GARNIER rappelle qu'il y a encore des dépenses à venir, puisque l'aménagement des combles reste à faire.

M. LUISONI ferait alors un dépassement de crédit avec un arrondi sur l'aménagement des combles et supprimerait la ligne concernant les divers et imprévus. Mais ce n'est qu'une question de présentation ; les chiffres resteront les mêmes.

M. LÄDERACH souhaite savoir si, dans le cadre des futurs projets d'investissements, il y aurait un moyen pour éviter des mauvaises surprises de ce type. Il y a en effet eu un certain nombre d'erreurs au niveau de l'exécution de certains travaux, qui ont eu pour conséquence le vote de crédits complémentaires faisant suite à des erreurs des mandataires choisis.

M. GARNIER rappelle que le budget est en principe élaboré sur la base des estimations du premier architecte, qui fait le projet et dépose l'autorisation. Il peut ensuite y avoir une divergence entre le regard de l'architecte qui fait le projet et celui qui mène les travaux. Pour se mettre à l'abri de cette situation, et comme cela est en cours dans le cadre du projet de la salle de gym, c'est l'architecte mandaté pour faire les travaux qui va réaliser le devis général. Ce devis, qui sera proposé et voté pour les travaux, sera issu d'une lecture incluant les plans détaillés, les devis, les soumissions, etc. Il n'y aura donc plus cet effet de surprise, de risque d'incompréhension ou de mauvais calcul initial.

La parole n'étant plus demandée, le PRÉSIDENT donne lecture de la délibération.

Délibération relative à l'approbation d'un crédit complémentaire de CHF 122'000.- pour la réalisation de circulations verticales des locaux communaux et le réaménagement échelonné de ces derniers

Vu l'exposé des motifs,

vu le crédit d'engagement de CHF 2'200'000.- voté par le conseil municipal le 26 avril 2012,

vu le décompte final de la réalisation de circulations verticales des locaux communaux et le réaménagement échelonné de ces derniers CHF 2'281'302.10;

vu la nécessité de terminer les travaux de second œuvre de la salle des combles du bâtiment de la mairie, sur la base des devis reçus, pour un montant de CHF 38'200.-,

vu le rapport de la commission Aménagement-Travaux-Mobilité-Cimetière du 2 avril 2019;

vu les articles 30, al. 1, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE,

Par 10 voix pour et 2 abstentions

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 122'000.- pour couvrir ce dépassement.
2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 26 avril 2012.

9. Propositions individuelles et question

• **Transvoirie**

M. PERIZZOLO remercie la Mairie d'être intervenue auprès de Transvoirie.

M. ZWAHLEN indique qu'il faut encore leur demander de mettre les protections au sol lorsqu'ils sortent les patins des grues, car ils sont en train de marquer le nouvel enrobé, qui a à peine deux ans.

• **Grille de sol**

LE PRÉSIDENT demande s'il est possible de tourner la grille de sol devant chez lui afin qu'elle cesse de claquer à chaque passage de véhicule.

M. ARTER répond que c'est l'entreprise Liaudet Pial qui doit venir le faire : ils l'avaient mal remise et doivent donc s'assurer de la remettre comme il faut.

• **Travaux sur les voiries**

M. NUSSBAUM fait remarquer que la commune est de plus en plus entourée de travaux sur les voiries proches. Les forces de police sont munies d'appareils de plus en plus sophistiqués qui sont très faciles à cacher. Il encourage les automobilistes qui passent à la route de Mon-Idée à respecter les 40km/h dans la zone travaux qui est juste avant les travaux des communaux d'Ambilly. Il en ira de même sur la rte de Jussy, où la vitesse sera par endroits limitée à 30km/h.

Depuis la séance, la limitation de vitesse a été ramenée à 30Km/h sur les 2 routes.

- **Accès à la salle du Conseil municipal**

M. LUISONI indique que la commission solidarité internationale est une de celles qui fonctionne généralement sans collaborateur communal, ce qui implique qu'il doit aller chercher la clé avant. Il lui arrive néanmoins de l'oublier. La dernière fois, la commission a finalement eu lieu chez lui, non sans avoir au préalable fait sonner l'alarme en ouvrant la porte – ouverte – menant à l'administration communale. Cela lui a d'ailleurs permis de constater la rapidité du service d'intervention, dont une voiture est arrivée en 5 minutes.

M. LUISONI ajoute que la porte d'entrée du bâtiment est souvent ouverte car il y a des cours dans l'autre salle, mais celle du Conseil est fermée. Il demande s'il y aurait une solution pour que des personnes comme lui puissent obtenir une clé plus facilement en dernière minute.

MM. NUSSBAUM et GARNIER indiquent que la partie administrative aurait en principe dû être fermée à clé s'il n'y avait personne dans les bureaux.

La séance est levée à 21h33.

Le Président
Didier NICOLE

Le Vice-Président
Thomas HUNZIKER

Le Secrétaire
Patrick ARTER